



COMITÉ SYNDICAL du SIVU LES ENFANTS DU SOLAURE
COMPTE-RENDU
DU 08/01/2018 à 17h00
Mairie de Saillans

Date de convocation : 03/01/2018

Nombre de membres devant composer le Conseil : 8

Nombre d'élus au SIVU présents à la séance : 5

Nombre de votants : 7

PRÉSENTS :

Membres du Comité syndical élus :

Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit) ;

Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit);

Commune d'Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit);

Commune de Saillans : Vincent BEILLARD (Tit), Christine SEUX (Tit), Agnès HATTON (Sup);

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS (ET REPRÉSENTÉS) :

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit) représenté par M. JAVELAS

Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit)

Commune de Véronne : Pierrot ROETYNCK (Tit), Patrick ARNAUD (Sup) pouvoir à Vincent BEILLARD;

Invités excusés: Mme MAZEYRAT-PASQUIER

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Personnel SIVU : Aline DETTRING

Informations

La présidente déclare ouverte la séance du comité syndical Intercommunal à Vocation Unique « Les enfants du Solaure » équivalente à celle d'un conseil municipal.

Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représenté

- **ADOpte le compte-rendu du dernier conseil syndical du 20/11/2017**

Informations

Mme SEUX présente le bilan du 1^{er} trimestre et les propositions évoquées en bureau

Suite au départ du responsable début octobre, nous avons recruté une remplaçante qui n'est resté que novembre suite à une opportunité de poste en CDI. L'équipe très investi a assuré avec beaucoup de professionnalisme la continuité du service. J'ai assuré une présence active mais qui a ses limites. Nous avons en bureau envisagé une solution qui vise à la pérennité du service, en terme de repartition de charge administrative et de fonctionnement. Elle tient compte de la fin des TAP en juillet, de notre difficulté à trouver un responsable ayant des compétences en animation, en administratif et les diplômes exigés par la DDCS et le souhait de ne pas continuer à terme la

mutualisation avec la CCCPS. Nous souhaitons mettre en avant les salariés actuels avec une montée en compétence et une nouvelle répartition du travail. Ceux-ci ont été consultés et acceptent des changements nécessaires après concertation.

- SR accepte le principe d'être la responsable de l'équipe et l'interlocutrice des parents. Ses horaires sont simplement à réaménager pour inclure du temps dédié à cette fonction
- LC accepte le principe d'un complément d'heures pour gérer Noethys impliquant un complément de 4h de CDD et accepte le poste de régisseur
- nous devons penser la revalorisation des indices des salariés
- une formation de l'équipe sur Noethys
- Cela nécessiterait aussi :
 - l'embauche d'un CDD de 10 heures pour assurer la cantine, du ménage et un temps de réunion (surcroît d'activité). Suite à l'annonce parue à Pole emploi et sur le site de la mairie nous avons recruté une personne dès aujourd'hui
 - la création d'un poste administratif dédié SIVU

1 SIVU modification du tableau des effectifs : ouverture d'un poste de secrétaire gestion comptable et paie régisseur

Suite à une discussion évoquant les besoins nouveaux du service en terme de comptabilité, ressources humaines, nouvelle répartition du travail, matériel informatique nécessaire, logiciel E MAGNUS de Berger LEVRAULT ainsi que le lieu d'installation d'une personne supplémentaire, Mme SEUX propose de rajouter au tableau des effectifs à compter du 15 avril 2018 au plus tard :

- un poste d'adjoint administratif 2ème classe en CDI 12h / semaine IB/IM 356/332 (mensuel brut équivalent) .

- la revalorisation des indices des agents prenant des responsabilités. Il est proposé au vote pour un agent échelon 1 de passer au 5ème échelon et un autre au 3ème échelon.

Grade : Adjoint d'animation 2ème classe		
		27h/semaine scolaire
Agent d'animation	3	20h/semaine scolaire
		11h/semaine scolaire
Grade : Adjoint administratif 2ème classe		
Adjoint administratif	1	12h semaine
Grade : adjoint technique		
Cuisinière responsable cuisine	1	30h/semaine scolaire
Aide cuisinière	1	13h/semaine scolaire

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE la Présidente à signer l'avenant de transfert d'une salarié en CDI de droit public à compter du 15 avril 2018 au plus tard**
- **AUTORISE la proposition d'avancement en grade de 2 agents d'animation**
- **VALIDE le nouveau tableau des effectifs comme ci-dessus**
- **MANDATE la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.**

2 Renouvellement Convention entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme et le SIVU les enfants du Solaure pour la mutualisation du service comptabilité et ressources humaines

Madame Christine SEUX rappelle que nous avons conclu une convention entre la communauté de communes du Crestois Pays de Saillans-Cœur de Drôme et le SIVU les enfants du Solaure pour la mutualisation du service comptabilité et ressources humaines, à partir du 1^{er} avril 2016, pour une durée de 18 mois renouvelables 2 fois par tacite reconduction.

Suite à la décision précédente, la convention devra être dénoncée dès à présent.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DÉCIDE de dénoncer la convention de mutualisation comptabilité ressources humaines**
- **AUTORISE la Présidente à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.**

3 Modification règlement intérieur

Madame Christine SEUX suite à la réorganisation demande la modification comme suit

- de l'article 4 : Des permanence parents auront lieu pendant les périodes scolaires les Lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h30 auprès de Sylvie ROUX au périscolaire à l'école ou sur RV.
- De l'article 12 : Il peut accueillir des personnes externes (anciens, personnel mairie, enseignant, élus du territoire) dans la limite des places disponibles ... La responsable cuisine privilégie les personnes issues du territoire du SIVU.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

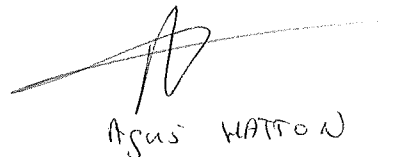
- **VALIDE les modifications à apporter au règlement intérieur**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.**

Le comité syndical se termine à 20h10.

La Présidente,



Le secrétaire de séance,



Agus HATTON

Je, soussigné, Cédric FERROUS prie d'excuser mon absence du Conseil Syndical du SVU les enfants du Solaure le 08/01/18.

Je déclare donner pouvoir à (1) Thierry JARREAS pour parler et voter en mon nom.

Fait à Die le 08/01/18.

Pour valoir ce que de droit.



(1) ATTENTION : chaque élu ne peut retenir qu'un seul pouvoir ; avant d'inscrire un nom, assurez-vous que celle ou celui à qui vous pensez n'en déléguent pas déjà un.

Je, soussigné, souhaite voir les questions suivantes abordées au Conseil syndical du SVU :

-
-
-
-
-
-
-

Je, soussigné, M^r FRIVAUD Patrick.....prie d'excuser mon absence du Conseil Syndical du SIVU les enfants du Solaure le 08/01/2018.....

Je déclare donner pouvoir à (1) M^r Bellard Vincent
pour parler et voter en mon nom.

Fait à Veronne.....le 08/01/2018..

Pour valoir ce que de droit.



(1) ATTENTION : chaque élu ne peut retenir qu'un seul pouvoir ; avant d'inscrire un nom, assurez-vous que celle ou celui à qui vous pensez n'en détient pas déjà un.

Je, soussigné,.....souhaite voir les questions suivantes abordées au Conseil syndical du SIVU :

-
-
-
-
-
-
-